



Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit en France

La Banque de France mène une enquête trimestrielle auprès des entreprises de l'industrie, des services et du bâtiment sur leur accès au financement bancaire. Reposant sur un échantillon de plus de 4 000 PME et 400 ETI, cette enquête permet de connaître la perception des chefs d'entreprise sur leurs demandes de financement, sur les réponses obtenues et sur les conditions d'accès au crédit proposées par les banques. L'échantillon est important et très largement similaire d'un trimestre à l'autre, ce qui renforce la pertinence statistique des évolutions constatées.

Depuis le 2^e trimestre 2015, l'enquête intègre deux fois par an des questions permettant de mesurer l'autocensure des chefs d'entreprise dans leur relation avec les établissements de crédit.

Depuis le 1^{er} trimestre 2016, l'enquête intègre une question supplémentaire concernant l'accès aux crédits d'équipement.

Périmètre de l'étude

Les entreprises participant à l'enquête mensuelle de conjoncture sur les secteurs de l'industrie manufacturière et des services marchands sont interrogées. Les entreprises du bâtiment sont également interrogées depuis le troisième trimestre 2013.

Parmi les entreprises contactées, seules celles déclarant avoir une autonomie de décision en matière de demande de financement bancaire sont incluses dans le périmètre de l'étude.

Les TPE (ou microentreprises) sont définies comme les entreprises employant moins de 10 salariés ; les PME comme les entreprises de 10 à 249 salariés ; les ETI comme les entreprises de 250 à 4 999 salariés.

Contenu du questionnaire

Le questionnaire est détaillé page suivante ; il est identique pour les PME et les ETI. Il est composé de 12 questions, dont certaines sont conditionnées aux réponses précédentes. Par exemple, la question 2bis sur l'obtention de lignes de crédit n'est posée que si l'entreprise a déclaré avoir effectué une demande de ligne de crédit à la question 2 précédente.

Les questions portent sur le trimestre sous revue, à l'exception des deux premières questions sur les lignes de crédit qui se placent sur les douze derniers mois.

Présentation des résultats

Le détail des résultats obtenus est disponible dans la base de données interactive Webstat (<http://webstat.banque-france.fr/fr/browse.do?node=5384532>), ainsi que dans les tableaux ci-dessous.

Ces résultats sont exprimés sous la forme de pourcentages : pour chaque modalité de réponse, le chiffre s'interprète comme la proportion d'entreprises ayant apporté cette réponse (parmi toutes les réponses possibles).

Les séries ne sont pas désaisonnalisées.

Révisions

Les données de l'avant-dernier trimestre sont révisées lors de la publication du dernier trimestre.

Par ailleurs, des recalculs peuvent être effectués ponctuellement sur l'ensemble de l'historique : la dernière révision globale a eu lieu lors de la publication du 3^e trimestre 2016.



Questionnaire : Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur la distribution de crédit en France

1. **Question filtre : avez-vous une autonomie de décision en matière de demande de crédit ?**
 Oui
 Non
 Sans réponse
2. **Avez-vous fait une demande ou un renouvellement de ligne de crédit au cours des douze derniers mois ?**
 Oui
 Non
 Sans réponse
- 2 bis - **Si vous avez fait une telle demande, a-t-elle été satisfaite :**
 Totalement
 En grande partie (plus de 75%)
 En partie (moins de 75%)
 Refus de la banque
 Non de facto, car taux et ou garanties trop élevés
 Sans réponse
- 2 ter - **Si elle vous a été accordée, avez-vous tiré sur cette ligne au cours des trois derniers mois ?**
 Oui
 Non
 Sans réponse
- 2 quater - **Si elle vous a été accordée, a-t-elle été revue par le banquier au cours des trois derniers mois ¹ ?**
 Oui
 Non
 Sans réponse
3. **Avez-vous fait une autre demande de crédit de trésorerie au cours des trois derniers mois ² ?**
 Oui
 Non
 Sans réponse
- 3bis - **Si vous avez fait une telle demande, a-t-elle été satisfaite :**
 Totalement
 En grande partie (plus de 75%)
 En partie (moins de 75%)
 Refus de la banque
 Non de facto, car taux et ou garanties trop élevés
 Sans réponse
- 3ter - **Si vous n'avez pas fait une telle demande, pour quelle raison n'avez-vous pas demandé ?**
 Pas de besoin de crédit
 Volonté de principe de ne pas s'endetter
 Situation de l'entreprise jugée non propice par le chef d'entreprise lui-même
 Critères du prêteur anticipés comme trop sévères
 Sans réponse
4. **Avez-vous fait une demande crédit d'investissement au cours des trois derniers mois ?**
 Oui
 Non
 Sans réponse
- 4bis - **Si vous avez fait une telle demande, a-t-elle été satisfaite :**
 Totalement
 En grande partie (plus de 75%)
 En partie (moins de 75%)
 Refus de la banque
 Non de facto, car taux et ou garanties trop élevés
 Sans réponse
- 4ter - **S'agissant plus particulièrement des crédits d'équipement, votre demande a-t-elle été satisfaite :**
 Totalement
 En grande partie (plus de 75%)
 En partie (moins de 75%)
 Refus de la banque
 Non de facto, car taux et ou garanties trop élevés
 Sans réponse
- 4quater - **Si vous n'avez pas fait une telle demande, pour quelle raison n'avez-vous pas demandé ?**
 Pas de besoin de crédit
 Volonté de principe de ne pas s'endetter
 Situation de l'entreprise jugée non propice par le chef d'entreprise lui-même
 Critères du prêteur anticipés comme trop sévères
 Sans réponse
5. **Comment a évolué le coût global du financement obtenu par rapport à votre précédente demande ?**
 Augmentation
 Sans changement
 Diminution
 Sans réponse
6. **Vos demandes de crédit ont-elles été assorties de nouvelles demandes de garanties ?**
 Oui
 Non
 Sans réponse

¹ Est assimilée à une révision l'annulation par le banquier de tout ou partie des droits initiaux de tirage au motif d'une détérioration de la situation de l'entreprise.

² C'est-à-dire une demande de crédit de trésorerie qui ne consiste pas en l'utilisation de lignes déjà accordées.



Complément : informations sur les TPE fournies par la Fédération des Centres de Gestion Agréés

La Banque de France et la Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA) ont signé une convention en vue d'une analyse statistique sur l'accès au crédit des TPE.

Périmètre de l'étude

Les entreprises interrogées sont des adhérents auprès des centres de gestion agréés. Ces adhérents sont des microentreprises, c'est-à-dire des entreprises de moins de 10 salariés.

Contenu du questionnaire

Le questionnaire est le suivant :

1. **Avez-vous fait une demande de crédit de trésorerie au cours des 3 derniers mois ?**
 - Oui
 - Non
 - Sans réponse
- 1bis. **Dans l'affirmative, avez-vous obtenu satisfaction à hauteur de 75 % au moins du montant sollicité ?**
 - Oui
 - Non
 - Sans réponse
- 1ter. **Si vous n'avez pas fait une telle demande, pour quelle raison n'avez-vous pas demandé ?**
 - Pas de besoin de crédit
 - Volonté de principe de ne pas s'endetter
 - Situation de l'entreprise jugée non propice par le chef d'entreprise lui-même
 - Critères du prêteur anticipés comme trop sévères
 - Sans réponse
2. **Avez-vous fait une demande de crédit d'investissement au cours des 3 derniers mois ?**
 - Oui
 - Non
 - Sans réponse
- 2bis. **Dans l'affirmative, avez-vous obtenu satisfaction à hauteur de 75 % au moins du montant sollicité ?**
 - Oui
 - Non
 - Sans réponse
- 2ter. **S'agissant plus particulièrement des crédits d'équipement, votre demande a-t-elle été satisfaite ?**
 - Oui
 - Non
 - Sans réponse
- 2quater. **Si vous n'avez pas fait une telle demande, pour quelle raison n'avez-vous pas demandé ?**
 - Pas de besoin de crédit
 - Volonté de principe de ne pas s'endetter
 - Situation de l'entreprise jugée non propice par le chef d'entreprise lui-même
 - Critères du prêteur anticipés comme trop sévères
 - Sans réponse
3. **La (les) réponses de votre banque a-t-elle (ont-elles) été assorties de nouvelles exigences en matière de garanties ?**
 - Oui
 - Non
 - Sans réponse